



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 15/09/2023
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 39
Votes contre : 0
Abstentions : 1

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou) ,

ETAIENT ABSENTS : SUPERY Jean-Marc (Le Mas d' Azil)

ETAIENT EXCUSES: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), PANIFOUS Laurent, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BOY Francis (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize)

PROCURATIONS: CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, BAZY Jean-Marc à BERDOU Raymond, COUSTURE Eliane à ARNAUD Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2023-77 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Dispositif Kawneer - Attribution des aides aux entreprises et associations

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de son Plan de Sauvegarde de l'Emploi, la société KAWNEER s'est engagée, par la signature d'une convention de revitalisation, le 16 février 2021, à contribuer financièrement aux actions de revitalisation économique du bassin d'emploi ARIZE LEZE pour un montant de 130 000 euros. Afin de gérer le fonds de revitalisation, il a été conclu, le 31 mars 2021, entre l'Etat, la société KAWNEER et la Communauté de Communes Arize Lèze une Convention de Gestion Administrative, de Gestion Financière et d'Animation de la Convention de Revitalisation.

Depuis le 1^{er} comité technique d'engagement du 28 juin 2021, vingt-trois entreprises représentant trente-et-une créations nettes d'emplois et un projet innovant ont déjà pu bénéficier du dispositif d'aides Kawneer.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que 5 entreprises ont informé la communauté de communes que des salariés embauchés avec l'aide du dispositif Kawneer ne font plus partie des effectifs, à savoir :

- Annulation du versement du solde de l'aide pour la pharmacie BASCOULES suite au départ du salarié : 1 500 €
- Annulation du versement du solde de l'aide pour MANU ESPACE VERT suite au départ du salarié : 2 500 €
- Annulation du versement du solde de l'aide pour l'EURL TETE suite au départ de son salarié : 1 500 €
- Annulation du versement du solde de l'aide pour SOCOMEX suite au départ du salarié : 1 500 €
- Annulation du versement du solde de l'aide pour FUMECO suite au départ de son salarié Cyril TOGNOCCHI : 1 500 €
- Annulation totale de l'aide prévue au bénéfice de MGA (Alu EO), en raison d'absence de création d'emploi en CDI déclaré : 4 400 €

Il indique que le Comité de pilotage a décidé de réintégrer, dans l'enveloppe financière globale, le solde de l'aide non consommé.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que suite à la séance du comité technique d'engagement du plan de revitalisation KAWNEER, en date du 28 septembre 2023, il a été décidé, par ses membres, de valider les demandes d'aides suivantes :

Projet	Entreprise	Fonction	Date Embauche	Proposition COPIL	Décision Conseil
1	Jardinerie Franquine	Vendeuse	21/08/2023	3 000 €	3 000 €
2	SAS MAJ	Pâtissier	26/09/2023	2 250 €	2 250 €
3	JMB Capelle	Animatrice de vente	01/03/2022	2 393 €	2 393 €
4	Socomex	Chargé découpe tube	01/03/2023	2 250 €	2 250 €
5	Menuiserie Soueix Leroux	Menuisier	03/07/2023	3 000 €	3 000 €
			TOTAL	12 893 €	12 893 €

Le paiement de l'aide pour chaque structure s'effectuera en 2 temps :

- Un premier versement correspondant à la moitié de l'aide, lors de l'embauche de chaque salarié.
- Le solde de l'aide sera réglé 12 mois après le 1^{er} règlement

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

- pour allouer l'aide financière à chaque structure susnommée suivant le montant identifié ci-dessus
- pour effectuer le paiement de l'aide en 2 temps pour les créations d'emplois : un premier versement correspondant à la moitié de l'aide, lors de l'embauche de chaque salarié et le solde de l'aide sera réglé 12 mois après le 1^{er} règlement
- pour annuler le solde du montant de l'aide financière allouée à la pharmacie BASCOULES pour un montant de 1 500 €
- pour annuler le solde du montant de l'aide financière allouée à MANU ESPACE VERT pour un montant de 2 500 €
- pour annuler le solde du montant de l'aide financière allouée à l'EURL TETE pour un montant de 1 500 €
- pour annuler le solde du montant de l'aide financière allouée à SOCOMEX pour un montant de 1 500 €
- pour annuler le solde du montant de l'aide financière allouée à FUMECO pour un montant de 1 500 €
- pour annuler l'aide financière totale allouée au bénéfice de MGA (ALU EO) pour un montant de 4 400 €
- pour autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 VANDRESTRAETEN François

Le Président,
 COURNEIL Jean-Claude